



ASSEMBLEE GENERALE

Samedi 26 juin 2021

DEAUVILLE
Salle de l'Amphithéâtre – L'Amirauté

PROCES VERBAL

Les Clubs affiliés à la Fédération Française de Football et ressortissant de la Ligue de Football de Normandie étaient régulièrement convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et en Assemblée Générale Extraordinaire, le samedi 26 juin 2021 à 10 h 00 à la Salle de l'Amphithéâtre de l'Amirauté à Deauville.

Ces Assemblées sont placées sous la présidence de Pierre LERESTEUX, Président de la Ligue de Football de Normandie, lequel est notamment entouré et accompagné de,

- Jean Luc GIFFARD, Trésorier Général de la L.F.N.,
- Jean-Pierre GALLIOT, Secrétaire Général Adjoint de la L.F.N.,
- Gilles BELLISSENT, Sauveur CUCURULO, Vincent DUBOURG, Romain FERET, Sébastien GOURDEL, Philippe GUERRIER, Jacques GUESDON, Jean-Michel KOCISZEWSKI, Philippe LE GALL, Marc ROUTIER, Bertrand VOISIN, Membres du Comité de Direction de la L.F.N.,
- Phillippe AUGIER, Maire de Deauville,
- Nicolas MARAIS, Président du CROS Normandie,
- Le Cabinet d'Assurances Generali représenté par Stéphane PEZANT,
- Intersport représenté par Richard PERRIN et Loic PIERKOT,
- Kerstie ABERGEL, Directrice Administrative et Financière de la L.F.N.,
- Thierry MONTAGNE, Directeur Technique Régional,
- Le personnel administratif et technique de la L.F.N.,

Etaient excusés :

- Noël LE GRAET, Président de la Fédération Française de Football,
- Vincent NOLORGUES, Président de la Ligue du Football Amateur,
- Hervé MORIN, Président du Conseil Régional de Normandie,
- Claire ROUSSEAU, Vice-Présidente chargée des Sports du Conseil Régional de Normandie,



→ Les membres du Comité de Direction : Patrick BAILLARD, Loïc BEAUCAMP, Roger DESHEULLES, Jean-Pierre DESMONS, Pascale EVAÏN, Frédéric GRESSENT, Raynald LEFRANCOIS, Florence LE MAISTRE, Yves MICHEL, Nasr-Eddine RAHO.

INTERVENTION DE Pierre LERESTEUX, Président de la L.F.N.

« Bonjour à toutes et tous,

Bienvenue à l'Amirauté, cela fait plaisir de se retrouver. Bien entendu, nous étions limités à 300 personnes, vous êtes aujourd'hui 200 et c'est formidable, je vous en remercie.

Je salue également les personnes qui assistent par visioconférence. Malheureusement, nous ne pouvons pas les faire voter car cela à un coût (...), mais il y avait la possibilité de délégation de pouvoir.

J'excuse les absents du Comité de Direction ainsi que les personnalités, Noël LE GRAËT, Président de la FFF, Vincent NOLORGUES, Président de la LFA.

Nous bénéficions de Philippe AUGIER, Maire de Deauville et de Nicolas MARAIS, Président du CROS Normandie.

Je remercie également Maître Edouard DUHAMEL, notaire, d'être présent pour cette Assemblée Générale.

J'ai une pensée et souhaiterait accorder une minute de silence pour les personnes du football décédées cette année.

Je souhaite vous parler de ce problème qui nous a tous concerné : la COVID-19. Cela a été un fléau énorme, 18 mois sans football, sans relations ... plus de côté humain. Pour cela, la visioconférence a bien servi et continuera, rassurez-vous.

Je me permets de faire une rétrospective : il y a eu la première période où le football s'est arrêté en mars. Cela a amené des problèmes dans les calculs de fin de championnats. Sous l'autorité de la FFF, les membres de commissions ont eu un travail excessif et important durant cette période.

Je souhaite de tout cœur remercier l'ensemble des membres même ceux qui se sont sentis désavoués car tout le monde a travaillé dur. D'ailleurs, j'en profite pour avoir une pensée pour un membre important qui nous a quitté dernièrement, il était membre du Comité de Direction et Président de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions : Alain FLAMENT, qui a œuvré avec Gilbert LEU, Roger DESHEULLES, Jean-Pierre GALLIOT et les membres du Comité de Direction sur cette fin de saison compliqué.

Bien sûr nous avons eu des soucis, mais sur 740 clubs que compte la Ligue, nous avons eu 4 ou 5 clubs qui ont déclenché une procédure auprès de la FFF, du CNOSF, voire du Tribunal, ce qui était leur droit, mais qui ont tous été déboutés.

Je vous remercie donc, vous les clubs, car vous avez fait face à de grandes difficultés. Bien évidemment, nous avons essayé de répondre au mieux à vos appels mais sachez que ni la FFF, ni les Ligues et Districts, n'ont eu de pouvoir durant cette période.

Vous avez fait un travail extraordinaire pour faire revenir les jeunes, même avec une pratique sans contact, et je suis sûr que cela portera ses fruits. Je vous félicite et vous remercie pour cela, vous avez su tenir un contact avec vos licenciés.

Je pense que nous voyons le bout de tunnel même si la COVID reste une menace mais les membres du Comité de Direction et moi-même sommes reconnaissants.

Je voudrais remercier :

- les Districts qui ont un rôle de proximité renforcé depuis la fusion. Il ne faut pas hésiter à les solliciter car ils appartiennent au Bureau et au Comité de Direction.
- Les membres du Comité de Direction et plus particulièrement le Président Délégué, Jean-Michel KOCISZEWSKI car il était l'interlocuteur privilégié durant la pandémie auprès du Collège des Présidents de Ligues. J'associe bien évidemment l'ensemble des membres mais plus particulièrement ceux qui font partie du bureau restreint, Jean-Michel KOCISZEWSKI, Roger DESHEULLES, Jean-Pierre GALLIOT, Jean-Luc GIFFARD et Sauveur CUCURULO, qui, pour moi, sont importants car on peut mener une équipe mais il faut la compétence et ils l'ont.

Ce qui permet de faire un lien avec les choses positives durant ces 18 mois : la mise en place du Pôle Espoir par l'équipe de Jean-Michel composée d'Yves MICHEL, Jacques GUESDON, Alain COLOMBIER dès le mois de septembre dernier. La pari était un peu fort, j'avais des doutes, mais ils ont été effacés. Une seconde promotion arrivera en septembre prochain, je remercie donc les membres de ce groupe de travail pour leur travail sur le Pôle après celui du siège social.

Pour revenir aux réunions en visio-conférence, je vous rassure, ce système sera conservé pour les commissions notamment la sportive, la discipline et l'appel mis à part pour les dossiers graves, ce que je ne souhaite pas, les clubs seront convoqués à Lisieux.

Par ailleurs, je reviens sur les arguments extérieurs prétendant une contrepartie financière pour les membres du Comité de Direction et le Président, et rappelle que nous sommes bénévoles comme vous, et vous pouvez le contrôler dans les bilans.

Nous avons le droit à l'erreur car ce n'est pas évident de gérer une ligue avec 740 clubs et 97000 licenciés mais nous le faisons avec passion et j'en remercie encore mon entourage. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai souhaité ajouter des Présidents de Clubs au sein du Comité de Direction mais également des responsables de pôles afin d'être encore plus proche des clubs et qu'ils soutiennent leurs commissions :

- **Pôle Sportif** avec **Patrick BAILLARD** qui était encore Président de Club il y a 18 mois ;
- **Pôle Arbitrage** avec **Fredy FAUTREL** que l'on n'a pas besoin de présenter puisqu'il a été meilleur arbitre de Ligue 1 pendant plusieurs saisons. Nous allons suivre les recommandations de la FFF et développer d'avantage l'arbitrage. A ce sujet, lors de la visite de Noël LE GRAËT à la Ligue, j'ai insisté pour que soient revus certains règlements comme le statut de l'arbitrage qui est devenu obsolète ;
- **Pôle Animations Territoriales** avec **Pascale EVAIN** : il permettra de soutenir les clubs où il y a notamment des problèmes de discipline alors n'hésitez pas à nous contacter car nous sommes toujours à votre disposition ;
- **Pôle Communication** avec **Christophe LECUYER**, un Président de club ;
- **Pôle Technique** avec **Philippe GUERRIER** et j'associerai Jacques GUESDON pour ce qui concerne les labels et également Mylène PANNIER. Il faut les solliciter dès que vous avez besoin.
Il faut que vous sachiez et que l'on soit très clair là-dessus, la Ligue est à votre écoute, en soutien surtout avec toutes les paperasseries qui augmentent, les salariés et élus sont là pour vous aider ;
- **Pôle Formation** avec **Raynald LEFRANCOIS**, je souhaite d'ailleurs remercier Thierry MONTAGNE et son équipe pour le travail effectué (250 éducateurs même pendant cette période) ;
- **Pôle Juridique** avec **Sauveur CUCURULO** qui gère très sérieusement ce pôle avec son équipe.

Je remercie l'ensemble des bénévoles au sein des commissions, il y en a beaucoup mais nous avons besoin d'eux.

Je voudrais remercier les partenaires car ils ont continué à nous aider durant cette période, pour vous aider également. Je ne les citerai pas tous mais deux sont présents : Stéphane PEZANT de Générali et Richard PERRIN pour Intersport ; comme ils me font en face, je remercie également Volkswagen ainsi que tous les autres, au nombre de trente environ.

Je remercie l'équipe administrative et sa directrice, Kerstie ABERGEL, car elle a eu beaucoup de travail pendant cette période et elle a su faire face. Tout d'abord, à la fusion entre les ligues de Caen et Rouen et je crois que nous le devons à Kerstie ABERGEL si cela s'est passé dans de bonnes conditions. Nous avons d'ailleurs été la première Ligue à mettre en place le télétravail et nous pouvons en être fier puisque cela a été fait avant la COVID-19 et que cela nous a permis d'être prêt et d'avoir le matériel nécessaire pour faire face à la crise.

Mais aussi, le Directeur Technique et son équipe, leur rôle est primordial et il faut les solliciter dès que vous en avez besoin.

Je remercie enfin l'IR2F, Raynald et toute son équipe, car ils ont fait un formidable travail.

Je félicite le club de l'US QUEVILLY ROUEN METROPOLE qui est le seul club qui a pu finir son championnat et qui a obtenu la montée en Ligue 2. Je suis heureux également que le SM CAEN et le HAVRE AC aient pu se maintenir.

Il faut féliciter également le travail accompli pour le développement du football féminin, il faut continuer ainsi. Mylène est une excellente ambassadrice pour faire bouger les choses.

Je tenais à vous faire partager ma sensibilité lorsque vous avez bien voulu nous réélire à 70%, mon équipe et moi-même.

Concernant les aides, je ne vais pas rentrer dans le détail, ce sera présenté par le Trésorier et la Directrice mais je tiens à rappeler qu'il s'agit d'une aide globale de 500 000 €. Soyez assuré que ce n'est pas évident car nous avons 35 salariés qui sont installés dans un nouveau siège et le pôle espoirs qui a été mis en place.

Pour conclure, je suis reconnaissant du travail que vous effectuez au quotidien, je vous en remercie de tout cœur ».



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1 – APPEL DES DELEGUES – Kerstie ABERGEL, Directrice Administrative et Financière de la L.F.N.

Les opérations de pointage, une fois effectuées, permettent de constater que les quorums fixés statutairement,

- Pour l'Assemblée Générale Ordinaire : 1/3 au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant au moins le 1/3 au moins de la totalité des voix.

- Pour l'Assemblée Générale Extraordinaire : la présence de la moitié plus un au moins des membres, représentant au moins la moitié plus une des voix,
sont atteints pour que, sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour des Assemblées Générales, les délégués puissent valablement délibérer.

Sur un total de 730 Clubs affiliés, représentant un total de 4272 voix, 378 Clubs sont présents physiquement ou représentés par pouvoir (51.78% des inscrits), ceux-ci constituant un total de 2494 voix (58.38% des inscrits).

2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 MARS 2021 – Kerstie ABERGEL, Directrice Administrative et Financière de la L.F.N.

Kerstie ABERGEL, Directrice de la L.F.N., soumet le procès verbal de l'Assemblée Générale à l'approbation de l'assemblée.

VOTE n°1

Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 20 mars 2021

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2024 voix
- Sont CONTRE : 427 voix
- Abstentions : 43 voix

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 mars 2021 est adoptée à 82.58% des suffrages exprimés.



L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

3 – PROPOSITION ET ADOPTION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES – Jean-Pierre GALLIOT, Secrétaire Général Adjoint de la L.F.N.

• Article 12 : Compétence de l'Assemblée Générale.

- ↳ Actualisation, sur la forme, en lien avec les Statuts type de la F.F.F.
L'Assemblée Générale détient compétence pour tous les textes réglementaires. Par dérogation, cette compétence est déléguée au Comité de Direction pour :
- les Annexes 1, 3, 4, 5, 6 et 10 aux Règlements Généraux ;
 - le Statut Régional de l'Arbitrage, hormis les obligations ;
 - les Règlements des compétitions régionales, hormis la création, leur suppression et leur format (nombre de groupes, de clubs, accessions, relégations) ;
 - les modifications aux Règlements Généraux issues des modifications des Règlements fédéraux d'application obligatoire.

VOTE n° 2

Modification de l'article 12 des Statuts.

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 1941 voix
- Sont CONTRE : 495 voix
- Abstentions : 58 voix

La modification de l'article 12 des Statuts est adoptée à 79,68 %.



• Article 12 : Intégration de la possibilité d'organiser une Assemblée Générale à distance de manière dématérialisée

- ↳ Délivrance d'un pouvoir, autorisée ou non, à un autre club.
- vote pour : option 1, aucun pouvoir n'est autorisé,
 - vote contre : option 2, un seul pouvoir peut être donné à un autre club.

VOTE n° 3

Modification de l'article 12 des Statuts.

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 1768 voix
- Sont CONTRE : 632 voix
- Abstentions : 94 voix

L'option 1 est adoptée à 73,67 % et les Statuts aménagés en conséquence.



CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

4 – VOTES RELATIFS AUX EMPRUNTS AVEC GARANTIE HYPOTHECAIRE – Jean-Luc GIFFARD, Trésorier – En présence de Maître Edouard DUHAMEL, notaire

Jean-Luc GIFFARD rappelle aux clubs que ces emprunts ont déjà été votés auparavant, l'un pour la caisse Crédit Agricole Normandie et l'autre pour la caisse Crédit Agricole Normandie Seine. Pour des difficultés de formalités, Maître DUHAMEL n'a pas pu être présent afin d'entériner et donc se prononcer sur les emprunts car cela nécessitait la rédaction d'un acte authentique qui n'était réalisable lors de réunions en visio-conférence. Une solution a été recherchée et trouvée avec le nantissement (blocage de 650 000€ par le Crédit Agricole et prêt de 2M€) qui consiste, en clair, à la fois à immobiliser et prêter les fonds de la Ligue, situation n'apparaissant pas très confortable.

Il a donc été décidé de soumettre de nouveau au vote la garantie hypothécaire lors de cette Assemblée Générale, en présence de Maître DUHAMEL. Celui-ci tenant à préciser que cette démarche de rédaction d'un acte authentique n'est obligatoire que pour les associations.

VOTE n°4

Emprunt d'un montant de 1.250.000,00 euros, pour une durée de 240 mois, au taux de 1,3800 % l'an hors assurance, par la LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE et constitution d'hypothèque sur les biens et droits immobiliers situés à LISIEUX (Calvados) 19 rue de la Cité Jardin, cadastrés section AR numéro 95, et à LISIEUX (Calvados) 18 rue Paul Doumer, cadastrés section AR numéro 94, en garantie du remboursement dudit prêt.

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 1872 voix
- Sont CONTRE : 486 voix
- Abstentions : 136 voix

L'emprunt d'un montant de 1.250.000,00€ auprès de la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE est adopté à 79,39%.



VOTE n°5

Emprunt d'un montant de 1.250.000,00 euros, pour une durée de 240 mois, au taux de 1,3800 % l'an hors assurance, par la LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMANDIE SEINE et constitution d'hypothèque sur les biens et droits immobiliers situés à LISIEUX (Calvados) 19 rue de la Cité Jardin, cadastrés section AR numéro 95, et à LISIEUX (Calvados) 18 rue Paul Doumer, cadastrés section AR numéro 94, en garantie du remboursement dudit prêt.

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 1948 voix
- Sont CONTRE : 456 voix
- Abstentions : 90 voix

L'emprunt d'un montant de 1.250.000,00€ auprès de la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE SEINE est adopté à 81,03%.



VOTE n°6

Pouvoirs conférés au Président, à l'effet au nom et pour le compte de la LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE, d'emprunter et consentir les inscriptions d'hypothèque conventionnelle sur les biens et droits immobiliers susmentionnés, en garantie du remboursement des prêts sus-énoncés à régulariser, en capital, intérêts, frais et accessoires, faire toutes déclarations, passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 1959 voix
- Sont CONTRE : 441 voix
- Abstentions : 94 voix

Les pouvoirs sont conférés au Président à 81,63%.



5 – BUDGET PREVISIONNEL 2021/2022, Jean-Luc GIFFARD, Trésorier de la L.F.N.

En préambule de la présentation du budget prévisionnel, Kerstie ABERGEL fait un point sur les aides apportées par la Ligue depuis deux saisons.

➤ Saison 2019/2020 153 000 €

Aide sur les licences à hauteur de 153 000 €

- 10 € par licenciés (7€ pris en charge par la FFF, 1,50€ pris par la LFN et 1,50€ pris par le District d'appartenance du club)
- Somme calculée sur la base des licenciés du club au 30/06/19

➤ Saison 2020/2021 347 000 €

▪ Engagements : 128 000 €

- Conséquence de la saison blanche, la Ligue a offert les droits d'engagement pour l'ensemble de ses compétitions

Cotisations : 68 000 €

Les cotisations des clubs de Ligue et de District n'ont pas été perçues par la Ligue dont 42 840€ concernant des clubs de Districts

Amendes : 61 000 €

- Amendes liées à la non présence aux 2 AG non réclamées, soit un total de 41 000€
- Amendes liées au non-respect du statut des éducateurs et de l'arbitrage non réclamées, soit un total de 20 000€ environ

Aides en collaboration avec nos partenaires : 90 000 €



SOIT UN TOTAL DE : 500 000 €

Jean-Luc GIFFARD poursuit afin d'expliquer les hypothèses de travail retenues et présenter le budget prévisionnel en résultant.

Tout d'abord, ont été prises en compte les conséquences liées à la pandémie avec :

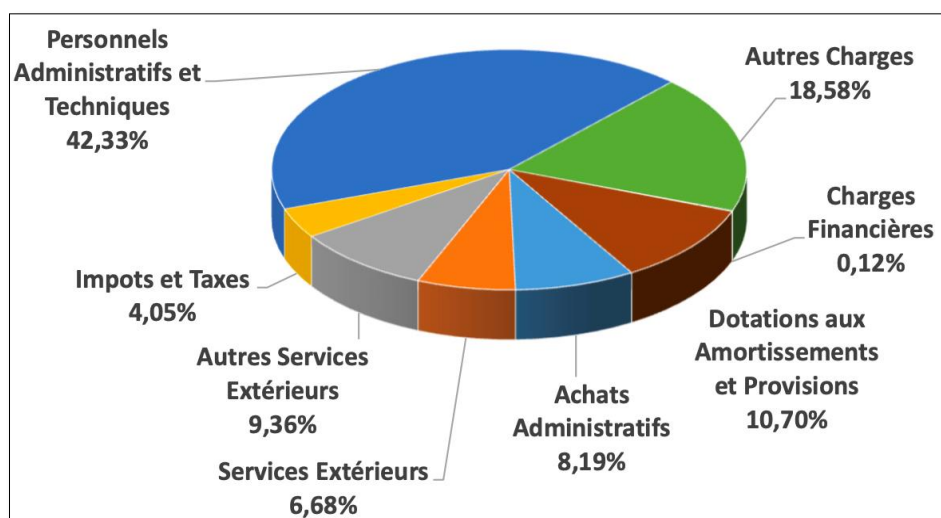
- une activité au ralenti sur la saison écoulée
- une activation des aides gouvernementales ayant permis d'aider en retour les clubs sur la saison passée
- aucun report budgétaire sur la saison 2021/2022 des conséquences de la pandémie
- mais crainte quant à la saison à venir, donc un budget établi sur des règles de prudence

Puis, les hypothèses budgétaires :

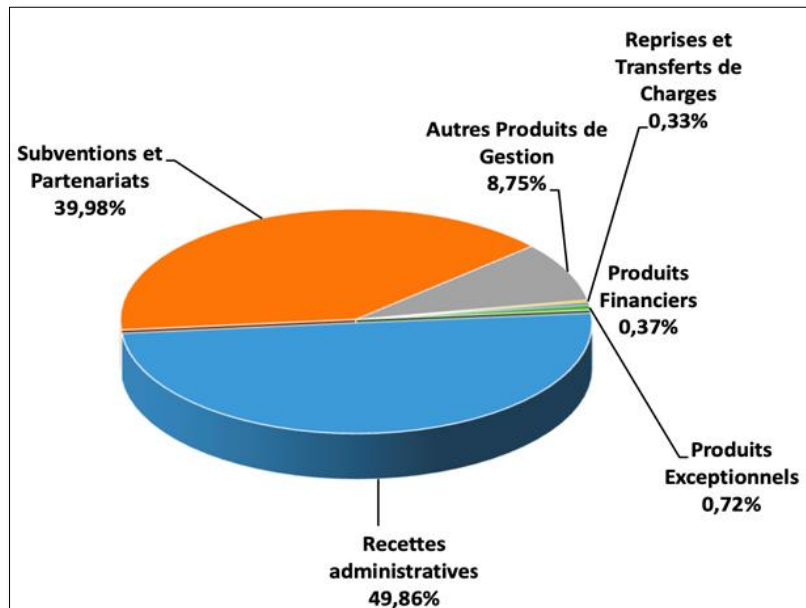
- **Perte de licenciés :**
 - o Budget établi sur une base de 90 000 licenciés (il y a deux ans : 117 000)
 - o Reprise de montants au prorata pour les licences (achats / ventes)
- **Un pôle espoirs qui s'agrandit**
 - o Nécessité de renforcer l'encadrement car vont être accueillis 16 jeunes supplémentaires pour la 2^{ème} promo soit un recrutement de 2 surveillants de nuit / internat
- **Des coûts de fonctionnement maîtrisés**
 - o Volonté d'organiser quelques réunions en visio
 - o Optimisation des frais avec une utilisation du pôle espoirs dans le cadre de stages (gains sur l'hébergement et la restauration) et des commissions
- **Des partenariats et subventions maintenus**
 - o Une relation partenariale maintenue pendant la crise et prise de contact pour de nouveaux partenariats
 - o Des subventions qui ne semblent pas diminuer pour la saison prochaine – mais approche prudente pour celles liées à l'Etat (ANS)
- **Hypothèses basées sur une saison complète**

CHARGES	Budget 2021/2022	PRODUITS	Budget 2021/2022
ACHATS ADMINISTRATIFS	354 360 €	RECETTES ADMINISTRATIVES	2 158 323 €
Licences, Démissions	252 860 €	Licences, Démissions	1 688 415 €
Fourn. Administratives;petit équipement	16 000 €	Amendes et Cotisations	381 200 €
Equipements Sportifs ; ballons	10 000 €	Engagements	43 708 €
EDF, Carburant, Eau	45 500 €	Produits Divers : bons formations; billets;	45 000 €
Objets Promotionnels, médailles coupes	18 000 €		
Informatique; tablettes	7 000 €		
Variation des stocks	5 000 €		
SERVICES EXTERIEURS	289 300 €	SUBVENTIONS ET PARTENARIATS	1 730 470 €
Locations	56 600 €	Subvention FFF	1 363 220 €
Entretien et Assurances	113 600 €	Subvention diverses	117 250 €
Billetterie, documentation	11 000 €	Partenariats mécénats	250 000 €
Personnel détaché	500 €		
Honoraires	60 000 €		
Publicité, transport	8 000 €		
Affranch, télécommunications, internet	24 600 €		
Services Bancaires et cotisations	15 000 €		
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	405 000 €	AUTRES PRODUITS DE GESTION	378 600 €
Déplacements	140 000 €	Stages	344 900 €
Missions, receptions	215 000 €	Journées des ligues & coupe de France	33 700 €
Missions arbitres, obsv.non mutual.	50 000 €		
IMPOTS ET TAXES	175 300 €	REPRISE ET TRANSFERT DE CHARGES	14 100 €
PERSONNEL ADMINIS, TECHNIQUE	1 832 100 €	PRODUITS FINANCIERS	16 000 €
		PRODUITS EXCEPTIONNELS	31 000 €
AUTRES CHARGES	804 129 €		
Charges de gestion courante	10 000 €		
Subventions versées aux districts	729 129 €		
Subventions sec. Sport; Littré; récompenses	65 000 €		
CHARGES FINANCIERES	5 000 €		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €		
DOT. AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	463 304 €		
SOUS TOTAL	4 328 493 €	SOUS TOTAL	4 328 493 €
EXCEDENT	- €	DEFICIT	- €
TOTAL GENERAL	4 328 493 €	TOTAL GENERAL	4 328 493 €

- Charges prévisionnelles**



- **Recettes prévisionnelles**



Jean-Luc GIFFARD rappelle que ce budget a été établi sur la base de 90 000 licenciés en essayant de serrer au maximum les charges notamment avec la proposition de réunions en visioconférence.

VOTE n°7

Adoption du budget prévisionnel 2021/2022

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 1756 voix
- Sont CONTRE : 643 voix
- Abstentions : 95 voix

Le budget prévisionnel 2021/2022 est adopté à 73.20%.



6 – INTERVENTION DE Philippe AUGIER, Maire de Deauville

Pour des raisons de disponibilité, la parole est donnée à Philippe AUGIER, Maire de Deauville. Avant de l'entendre, Pierre LERESTEUX le remercie pour le travail effectué pour le club de football de Deauville et notamment la rénovation du stade. Il indique également que le club détient un centre de formation que beaucoup d'autres clubs envient, même des professionnels. Il rappelle également que la ville de Deauville était candidate pour accueillir le siège social et le Pôle Espoirs de la Ligue mais que la concurrence était rude.

« Mesdames et Messieurs les Présidents de clubs,

Il est vrai que Deauville est très engagée dans une politique sportive très ambitieuse. Lorsque je suis arrivé, nous avons renforcé les équipements existants mais nous en avons aussi créés : le pôle omnisport pour accueillir les sports en salle à un niveau qui permet, non seulement la pratique des locaux et régionaux, mais aussi la sélection d'équipes nationales et internationales qui viennent s'entraîner ou même des événements nationaux.

Ce pôle omnisport accueille régulièrement des équipes nationales de handball, de basket. Au moment des JO 2012, les joueuses françaises ont effectué 3 stages avant de partir à Londres où

elles ont terminé en finale contre les Etats-Unis, donc c'est une façon de vous dire que l'air de Deauville donne la pêche. Au moment de l'Euro 2016, on a accueilli la Croatie pendant 5 semaines. Pour la Coupe du Monde Féminine 2019, nous avons accueilli 4 équipes de Football qui étaient basées à Deauville, les 4 équipes finalistes d'ailleurs.

La Communauté de Communes n'a pas la compétence sportive directe mais peut investir dans des équipements d'intérêts communautaires. C'est comme cela qu'au Parc des Loisirs il y a quelques années, j'avais mis en place 2 terrains synthétiques inaugurés par Raymond DOMENECH qui nous avait avoué qu'ils étaient tout aussi bien que ceux de Clairefontaine. Ces équipements permettent d'accueillir régulièrement des équipes de haut niveau comme par exemple le Stade Malherbe qui passe sa semaine à Deauville et la termine par un match, tout comme l'Equipe de France Espoirs.

Je suis moi-même footeux et une des premières choses que j'ai faite lorsque j'ai été élu c'est d'organiser un match entre les élus et les personnels municipaux de Deauville et Trouville. Je crois que tout ce qui peut populariser notre sport est une excellente chose.

Aujourd'hui, nous accueillons un tournoi de beach-handball, je salue d'ailleurs Nicolas MARAIS, Président de la Ligue de Normandie de Handball. Il s'agit d'une nouvelle discipline en plein développement.

Nous sommes donc en permanence à la recherche d'évènements et de promotion de l'ensemble des sports car je pense que c'est dans le sport que l'ensemble des valeurs se transmettent car c'est de plus en plus difficile dans les familles et écoles mais le sport apprend aux jeunes la discipline, le sens de l'effort, la gestion de la défaite ou victoire, le respect des autres, le collectif qui disparaît tellement dans notre société.

Bravo pour ce que vous faites et votre engagement car le plus important et le plus difficile est de trouver des bénévoles car le bénévolat est riche pour développer toutes nos activités.

Pierre, tu as cité le club de l'AS TROUVILLE DEAUVILLE mais il y a aussi un club très dynamique à Villers. Nous avons deux clubs sur notre Communauté de Communes et nous nous en réjouissons car ils consacrent beaucoup d'efforts pour la formation et il s'agit du premier objectif que la municipalité peut avoir. Mais c'est le sport de haut niveau qui tire car, pour que les enfants aient envie de venir se former, il faut qu'il y ait du sport de haut niveau et ça nous l'avons compris et nous le soutenons. »

7 – MODIFICATION DES TEXTES REGLEMENTAIRES DE LA L.F.N. – Jean-Pierre GALLIOT, Secrétaire Général Adjoint de la L.F.N. – Mylène PANNIER, CTR de la L.F.N. – Philippe GUERRIER, Membre du Comité de Direction de la L.F.N.

Jean-Pierre GALLIOT rappelle que l'ensemble des textes a été examiné par la Commission Régionale des Règlements et Contentieux, le 26 avril 2021, validé par le Comité de Direction, les 3 & 7 mai 2021, puis porté à la connaissance des clubs par publication sur le site de la L.F.N. le 12 juin 2021. La présentation sera effectuée en deux parties : une première sur les textes qui nécessitent l'approbation de l'Assemblée Générale et une seconde sur les textes modifiés par la Fédération Française de Football et qui sont d'application obligatoire pour lesquels la Ligue a un devoir d'information et de communication.

MODIFICATION DES REGLEMENTS GENERAUX

• **Article 73 : Surclassement d'une joueuse**

- ↳ Double surclassement d'une joueuse U16 F en seniors F en compétitions régionales (en complément de 2 joueuses U17 F)

VOTE n°8

Modification de l'article 73 des Règlements Généraux

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2270 voix
- Sont CONTRE : 184 voix
- Abstentions : 40 voix

La modification de l'article 73 des Règlements Généraux est adoptée à 92.50%.



• **Annexe 4 : Règlements des Terrains et Installations sportives**

- ↵ Définition des niveaux de classement requis pour les compétitions à la charge de la Ligue
- ↵ Niveaux retenus basés sur les recommandations de la Commission Fédérale
- ↵ Aucun changement notable sur le fond

VOTE n°9

Modification de l'annexe 4 des Règlements Généraux

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2240 voix
- Sont CONTRE : 209 voix
- Abstentions : 45 voix

La modification de l'annexe 7 des Règlements Généraux est adoptée à 91.47%.



• **Annexe 8 : Statut Régional des Educateurs**

- ↵ Suppression de la compétence disciplinaire antérieurement détenue par la Commission
- ↵ Correction d'erreurs sur le niveau d'obligation
 - En compétitions féminines ;
 - En compétitions Futsal

VOTE n°10

Modification de l'annexe 8 des Règlements Généraux

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2282 voix
- Sont CONTRE : 124 voix
- Abstentions : 88 voix

La modification de l'annexe 8 des Règlements Généraux est adoptée à 94.85%.



MODIFICATION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

- ↵ Modification des conditions de constitution de la Commission Régionale de l'Arbitrage :
 - Les membres et le Président sont nommés par le Comité de Direction pour la durée de la mandature

VOTE n°11

Modification du Statut de l'Arbitrage

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2277 voix
- Sont CONTRE : 182 voix
- Abstentions : 35 voix

La modification du Statut de l'Arbitrage est adoptée à 92.60%.



MODIFICATION DES REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS

• CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS

Evolution répondant à 3 obligations et objectifs :

- ↻ Résorber les excédents liés à l'arrêt prématuré des championnats en 2019/2020 ;
- ↻ Ajuster le nombre total d'équipes en championnat régional pour répondre aux exigences fédérales ;
- ↻ Redynamiser les championnats.

• Saison 2021/2022

Retour à 12 équipes dans tous les groupes :

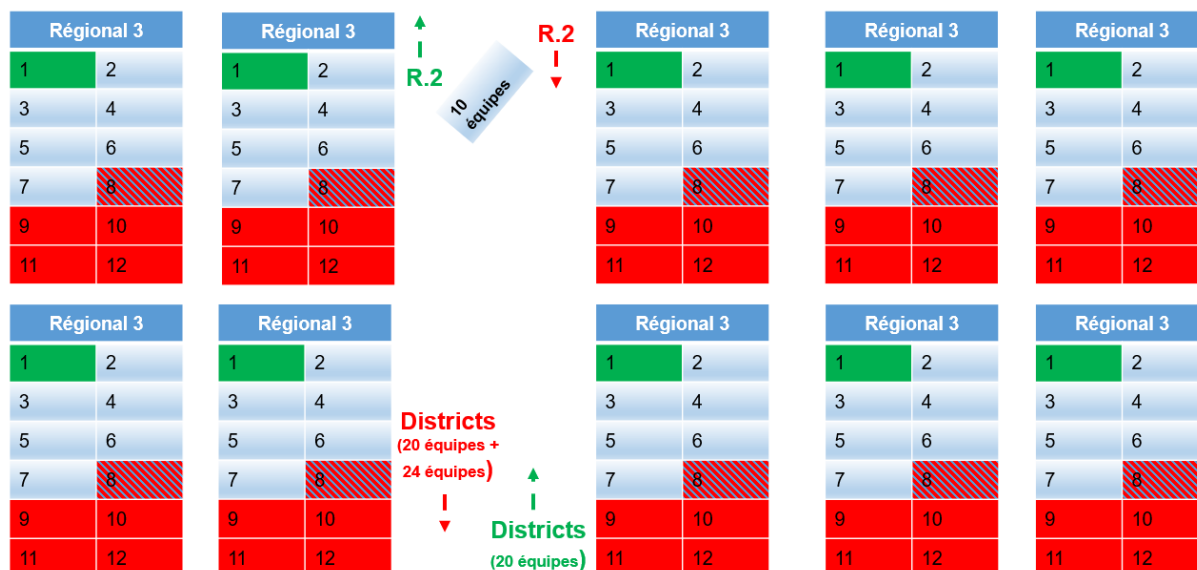
- ↻ **Régional 1** : de 26 équipes à 24 équipes, soit 2 descentes supplémentaires en Régional 2.
- ↻ **Régional 2** : de 52 équipes à 48 équipes, soit 6 descentes supplémentaires en Régional 3 (4 + 2).
- ↻ **Régional 3** : de 124 équipes à 120 équipes soit 10 descentes supplémentaires en District (4 + 6).

• Saison 2022/2023

Ramener le nombre d'équipes en championnats régionaux, de 192 à 168 en application des directives fédérales et en améliorant la pyramide des 3 niveaux de compétition, soit :

- ↻ **Régional 1** : 2 groupes de 12 (24)
- ↻ **Régional 2** : 4 groupes de 12 (48)
- ↻ **Régional 3** : 8 groupes de 12 (96)

Amélioration de la pyramide des 3 niveaux de la compétition.

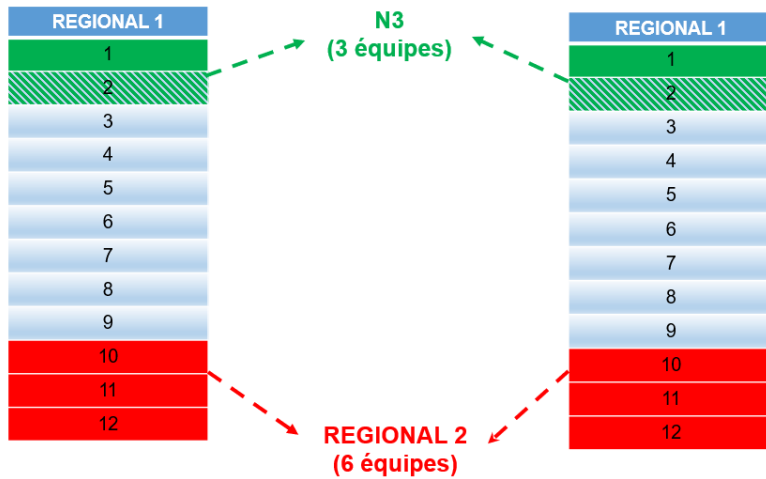


- **Saison 2023/2024**

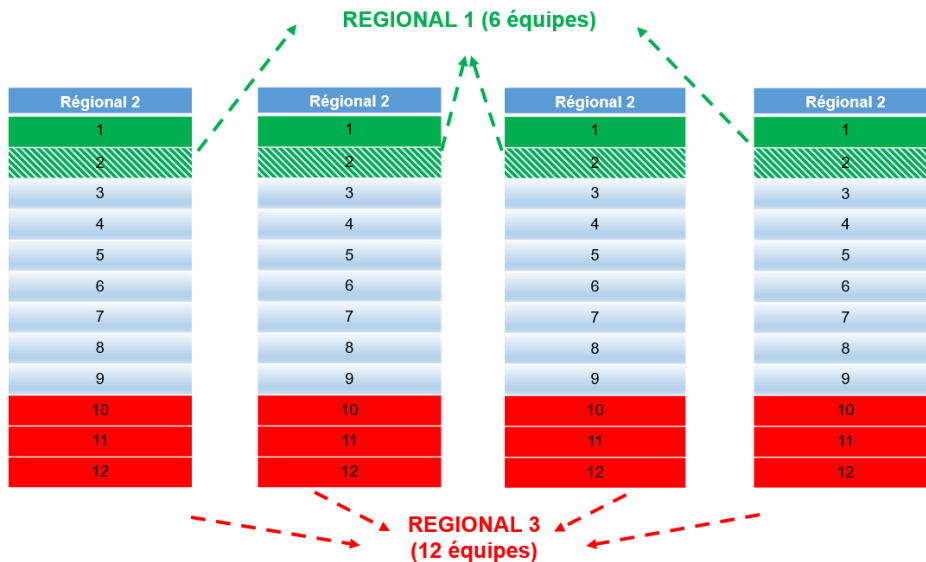
Dynamiser la compétition :

- ↪ En conditionnant toute accession en championnats régionaux au maintien d'un écart d'au moins 2 divisions entre l'équipe A et l'équipe B d'un même club ;
- ↪ En augmentant les nombres d'équipes accédant et rétrogradant entre les 3 niveaux :
 - **Entre Régional 1 et Régional 2** : 6 équipes au lieu de 4.
 - **Entre Régional 2 et Régional 3** : 12 équipes au lieu de 10.

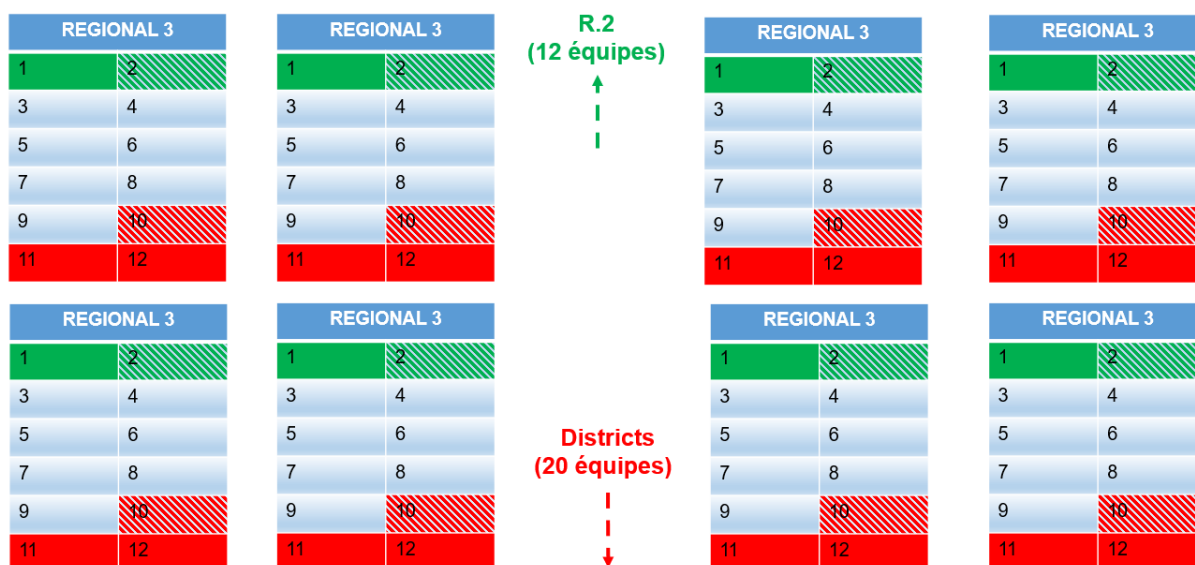
Les Accessions et Descentes de Régional 1



Les Accessions et Descentes de Régional 2



Les Accessions et Descentes de Régional 3



VOTE n°12

Modification des championnats régionaux Seniors (sauf le maintien d'un écart d'au moins 2 divisions)

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 1762 voix
- Sont CONTRE : 687 voix
- Abstentions : 45 voix

La proposition de modification du règlement des championnats régionaux seniors est adoptée à 71.95%.



VOTE n°13

Equipe réserve

RESULTAT DUE VOTE ELECTRONIQUE

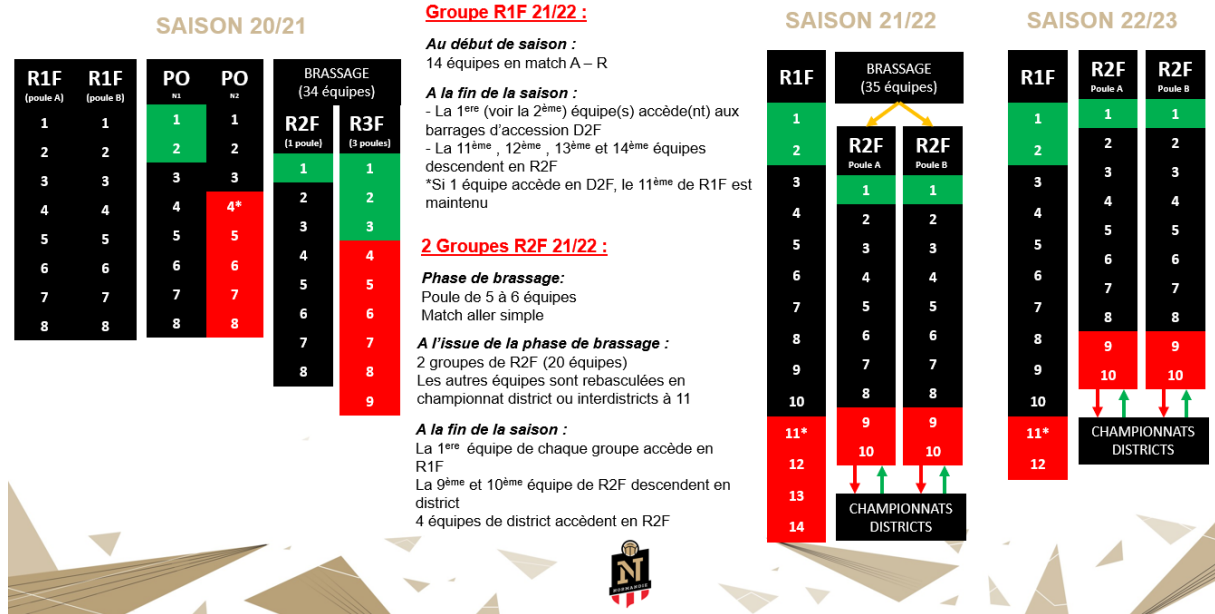
- Sont POUR : 1356 voix
- Sont CONTRE : 1089 voix
- Abstentions : 49 voix

La proposition est adoptée à 55.46%.



• CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS FEMININS

REFORME DES CHAMPIONNATS SENIORS FEMININS



Mylène PANNIER présente le contexte de cette évolution du championnat féminin. Le système actuel ne prévoit du football à 11 qu'au niveau régional puisque les districts ne proposaient jusqu'à lors qu'une pratique à 8.

Ce système arrivant à son apogée, il apparait utile et intéressant de basculer sur une autre forme afin de dégager un réel niveau élite en régional seniors et, dans le même temps, une forte volonté des districts de proposer une pratique à 11 au sein de leur territoire avec pour arguments : plus de proximité et moins de crainte concernant le niveau.

La crise sanitaire vécue depuis deux saisons nous a obligé, au même titre que les autres championnats, à revoir un peu la formule. Une formule initiale d'un groupe R1 F à 12 équipes et un système de brassage pour toutes les autres équipes permettait de déterminer un groupe R2 F et une multitude de groupes en R3 F plutôt par zone géographique.

Deux limites affectent ce système :

- La poule unique en R2 F permettait certes, de reserrer l'élite, pour être sur d'accéder en R1 et de se maintenir mais avec l'inconvénient d'avoir beaucoup de kilomètres à parcourir puisque c'était une poule unique sur toute la Normandie ;
- En R3 F, il n'y avait pas d'enjeu sportif car, à l'issue de la saison, il n'y avait ni d'accessions ni montées.

Suite à la crise sanitaire, nous avons dû, sur le schéma initial, reconstituer deux groupes de 8 en R1 F puisque nous n'avons pas réussi à établir sportivement un classement vu que la saison n'avait pas été à son terme, ce qui nous obligeait à concevoir un système hybride avec 2 poules de 8 équipes, qui n'étaient pas équitables sur le plan sportif. A l'issue des matchs aller/retour, un système de play-off sur des matchs aller simple avec des play-off de « niveau 1 : Accession », permettant de déterminer les équipes qui pouvaient accéder aux barrages d'accessions pour la D2F, et des play-off de « niveau 2 : maintien », permettant de savoir quelles équipes allaient se maintenir en R1 F et rétrograder en R2 F). Pour la R2 F / R3 F, la formule n'avait pas changé, un système de brassage avec une poule unique en R2 F et le reste des équipes constituait la R3F.

• Saison 2021/2022

Pour la saison prochaine, la pyramide de poule est changée puisque deux clubs ont fait le choix de ne pas repartir en R1 F (donc 14 équipes – 2 poules de 7 avec 1 exempt).

En R1 F, après consultation des clubs concernés, l'idée retenue est de rassembler les équipes en **une poule unique de 14**, organisation sportivement plus cohérente, et de conserver toutes les équipes qui étaient engagées en brassage 2020/2021, comme annoncé par le COMEX.

En R2 F, nous passons de 34 à 35 équipes car une équipe R1 F a souhaité repartir en R2 F. Dans une **première phase de brassage**, des matchs aller simples sont disputés par les équipes en poules de 5 à 6 équipes. Cela permet de niveler au départ le niveau des équipes.

A l'issue de cette phase, 2 groupes R2 F de 10 équipes seront constitués pour répondre en partie à cette problématique géographique et même temps, commencer à resserrer l'élite.

Si tout le monde se réengage, 15 équipes descendront après la phase de brassage dans les championnats départementaux qui vont être créés ou des championnats interdistricts si l'un est en difficulté pour avoir un nombre d'équipes assez conséquent pour une pratique à 11.

Le système d'accessions/descentes :

- pour la R1 F : c'est la FFF qui décide du nombre d'équipes barragiste pour accéder à la D2 F, l'année dernière, nous en avions 2 donc nous sommes repartis dans ce schéma. Les 2 premières équipes accéderont au barrage d'accession en D2 F et les 4 derniers redescendront en R2 F mis à part si nous avons la chance qu'un club de R1F accède à la D2F, du coup le 11^{ème} serait maintenu.
- pour la R2 F :
 - les 2 premiers accéderont en R1F ;
 - les 2 derniers descendront en District avec, pour compenser, 4 accessions de District dès la fin de saison 2021/2022

• Saison 2022/2023

Le schéma sera complètement finalisé avec :

- 1 poule à 12 équipes en R1 F
 - 2 poules à 10 équipes en R2 F
 - Les championnats de Districts ou inter-districts
- } En match aller/retour

Une question est posée concernant l'éventualité d'un District qui ne proposerait pas de championnat. Mylène PANNIER tient à préciser qu'il n'y aura certainement pas de championnat à 11 dans l'ensemble des Districts dès la saison prochaine. Si c'est le cas, il y aura au même titre un barrage d'accession pour accéder en R2 F.

VOTE n°14

Modification des championnats régionaux Seniors Féminins

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2135 voix
- Sont CONTRE : 222 voix
- Abstentions : 137 voix

La proposition de modification des championnats régionaux Seniors Féminins est adoptée à 90.58%.



• CHAMPIONNAT REGIONAL FUTSAL

Assouplir l'organisation en fonction des engagements :

- ↪ nombre de groupes ;
- ↪ nombre d'équipes par groupe ;
- ↪ détermination de l'accédant à la phase d'accession interrégionale.

VOTE n°15

Modification du championnat régional Seniors Futsal

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2018 voix
- Sont CONTRE : 307 voix
- Abstentions : 169 voix

La proposition de modification du championnat régional Seniors Futsal est adoptée à 86.80%.



• CHAMPIONNATS REGIONAUX U14

Philippe GUERRIER indique aux clubs qu'il n'y aura pas de modifications soumises au vote de l'Assemblée puisqu'il s'agit uniquement d'une information sur l'adaptation liée à la gestion par génération d'âge et notamment la composition des groupes.

• U18

Saison blanche, nous reprenons les mêmes équipes qui ont débuté la saison 2020/2021

• U16, U15 et U14

Pour la composition de ces championnats, conformément aux préconisations du COMEX, il a été procédé à la constitution de championnats par génération.

- Les championnats U16 ont été composés à partir des U15 Régionaux ;
- Les équipes des championnats U15 sont issues des championnats U14 plus un certain nombre de clubs qui avaient le droit à la participation ;
- Les championnats U14 ont vu être modifiés un certain nombre de critères puisque certains étaient basés sur les résultats sportifs.

N'ayant pas de résultats sportifs pour composer les groupes de R1 et R2, il va être mis en place, en première partie de saison, des phases de brassage afin de récupérer des groupes de niveau.

En deuxième phase, une remise en conformité des règlements sera opérée avec différents groupes tels qu'ils doivent être composés.

Il n'y a pas de grands bouleversements mais une difficulté de suivre les générations car il n'était pas possible de geler les championnats ; les jeunes vieillissant d'une année, les règlements ont dû être adaptés afin de composer les groupes pour la saison prochaine.



MODIFICATION DES REGLEMENTS FEDERAUX d'APPLICATION OBLIGATOIRE

• REGLEMENTS GENERAUX – Article 39 bis : l'équipe en entente

- ✂ L'entente a une durée d'une saison.
- ✂ L'entente ne peut participer aux compétitions régionales.
- ✂ Indication du nombre minimum obligatoire de licenciés dans chaque catégorie de jeunes appartenant à chaque club.
- ✂ Validation par le Comité de Direction du District.
- ✂ Désignation d'un correspondant unique.
- ✂ Si l'entente n'est pas renouvelée, les droits sportifs reviennent au club support.

- **REGLEMENTS GENERAUX – Article 59 ter : le groupement de clubs**

- ↵ Durée minimale de 3 saisons, renouvelable.
- ↵ L'entente ne peut participer aux compétitions régionales.
- ↵ Constitution, sous la forme, ou non, d'une Association loi 1901.
- ↵ L'affectation des droits sportifs.

- **Groupement de clubs en matière de Jeunes.**

- Concerne obligatoirement l'ensemble des catégories, de U14 à U18.
- Concerne complémentairement les catégories du football d'animation, U6 à U11, et les catégories U12 et U13.

- **Groupement de clubs en matière de Seniors féminines.**

- Concerne l'intégralité des Seniors féminines des clubs parties au groupement.

- **REGLEMENTS GENERAUX – Article 59 & 60 – Annexe 1 : la licence « Volontaire »**

- ↵ Toute personne ne souhaitant ni pratiquer ni exercer de fonctions officielles.
- ↵ Bénéfice des garanties de l'assurance comme tout licencié.
- ↵ Reconnaissance et valorisation de l'implication du titulaire.

- **REGLEMENTS GENERAUX – Article 70 : contrôle médical**

- ↵ Questionnaire de santé, valable une saison, pour tout joueur mineur, au jour de la saisie de la demande de licence.
- ↵ Certificat médical toujours nécessaire si
 - Réponse positive à une question du questionnaire ;
 - Demande de bénéfice d'un double surclassement ;
 - Joueur sous contrat.

- **REGLEMENTS GENERAUX – Article 72 : forme du certificat médical**

- ↵ Cas de la demande de licence dématérialisée :
 - signature électronique du médecin possible ;
 - absence du cachet du médecin admise si identification du praticien possible (numéro d'inscription au tableau de l'ordre des médecins, numéro Répertoire Partage des Professionnels de Santé).

- **REGLEMENTS GENERAUX – Article 110: certificat international de transfert provisoire**

- ↵ Emission possible de la licence provisoire à l'issue d'un délai de 7 jours (au lieu de 30 jours).
- ↵ Maintien à 30 jours pour les transferts internationaux en matière de Futsal.

- **REGLEMENTS GENERAUX – Article 117 : dispense du cachet « mutation »**

- ↵ Application à la joueuse souhaitant pratiquer exclusivement en compétition féminine (point c) de l'article).

- **REGLEMENTS GENERAUX – Article 184 et REGLEMENT DISCIPLINAIRE – Article 3 : visioconférence**

- ↵ Recours à la visioconférence pour l'audition des personnes concernées.
- ↵ Audition réalisée

- dans les locaux ou non des instances ;
 - dans le respect des droits de la défense et de la procédure (affaires disciplinaires).
- **REGLEMENTS GENERAUX – Article 226 : modalités pour purger une suspension**
 - ↵ Un joueur exclu ne peut pas purger sa suspension avec une autre équipe de son club, le jour même ou le lendemain de son exclusion.
- **REGLEMENTS GENERAUX – Annexe 2 – Barème disciplinaire: cumul d'avertissement**
 - ↵ Cas d'un second avertissement reçu pendant la séance des tirs au but :
 - Le joueur n'est pas exclu ;
 - Les 2 avertissements restent néanmoins inscrits au fichier (application de la règle des 3 avertissements).
- **STATUT REGIONAL DE L'ARBITRAGE – Article 27 : certificat médical**
 - ↵ Questionnaire de santé, valable une saison,
 - pour tout arbitre de moins de 18 ans, au jour de la saisie de la demande.
 - pour toute nouvelle candidature à la fonction d'arbitre de niveau District.
 - ↵ Questionnaire de santé unique pour joueur / arbitre.



8 – STATUT REGIONAL DE L'ARBITRAGE – Sauveur CUCURULO, Membre du Comité de Direction de la L.F.N.

Sauveur CUCURULO, Président de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage intervient pour rappeler aux Délégués des clubs les dispositions particulières mise en œuvre par le COMEX à la suite de la saison 2020/2021 déclarée « blanche ».

Il expose les points ci-après :

- ↵ La situation de départ est celle arrêtée au 15 juin 2020 ;
- ↵ Sont pris en compte sur la saison :
 - les arbitres stagiaires nommés en 2020/2021,
 - tout candidat à l'arbitrage ayant suivi une formation ou ayant déposé un dossier en 2020/2021 ;
- ↵ Abandon du critère du nombre de matchs dirigés par l'arbitre ;
- ↵ La nouvelle situation arrêtée au 20 juin 2021 détermine le nombre de joueurs mutés utilisables en 2021/2022 ;
- ↵ Satisfait à son obligation tout club dont le nombre d'arbitres et de candidats retenus atteint le minimum imposé au Statut ;
- ↵ En cas d'infraction aux obligations, la situation est figée à celle constatée au 15 juin 2020 ;
- ↵ Toute perception d'amende est abandonnée.

Pour la saison 2021/2022 :

- ↵ Retour à un examen normal de la situation des clubs, basé sur le nombre d'arbitres licenciés au club en 2021/2022 ;
- ↵ Premier examen de la situation des clubs sur le nombre d'arbitres, reportée du 31 janvier au 30 avril 2022 ;
- ↵ Second examen de la situation des clubs, sur le nombre d'arbitres avec vérification du nombre de matchs effectués, repoussé au 30 juin 2022.



9 – INTERVENTION DE Nicolas MARAIS, Président du CROS Normandie

Pierre LERESTEUX accueille Nicolas MARAIS, Président du CROS Normandie.

« Bonjour à tous,

Cela me fait extrêmement plaisir d'être présent ici, la dernière fois c'était le 9 octobre 2020 pour l'Assemblée Générale Elective de la Ligue de Handball de Normandie où j'ai été brillamment réélu. J'annonçais la reprise des compétitions sous un format un peu différent, et 15 jours après, nous étions tous confinés pendant 6 mois.

C'est une période vraiment très difficile et cette deuxième vague a impacté tous les sports, le football aussi au vu du nombre de licenciés. Il est donc très important de revenir dans cette période de déconfinement, de reprise sportive notamment de revoir nos jeunes s'épanouir dans le sport. C'est un besoin, nous avons vu pendant cette période que le sport manquait à tout le monde : jeunes, adultes, dirigeants. Cela a amené des difficultés pour tous les clubs et je voyais la présentation du plan d'accompagnement que vous avez mis en place depuis 2 ans et je crois qu'aujourd'hui, il y a une volonté collective quelles que soient les disciplines, des fédérations, des ligues, des districts, d'accompagner au mieux les clubs et de ne laisser personne sur le bord de la route. C'est un objectif commun que l'on doit avoir pour accompagner nos clubs puisque ce sont eux qui font vivre nos disciplines dans les communes, les territoires et nous devons faire en sorte qu'ils redémarrent au mieux.

Cela a été dit aujourd'hui, l'Etat, pendant cette période, s'est montré présent pour le sport. Il y a eu la mise en place :

- du chômage partiel
- du fonds de solidarité sur les pertes de chiffre d'affaires
- l'ANS sur 2021 : les enveloppes territoriales ont augmenté, je ne parle pas des enveloppes attribuées aux fédérations puisqu'elles sont indépendantes dans la gestion.
 - o Sur le fonds de solidarité : des clubs de football étaient éligibles et ont bénéficié d'une aide
 - o Sur l'emploi : la Ligue de Football a déposé deux dossiers dans le cadre du dispositif #1jeune#1solution, et j'ai le plaisir de vous dire qu'ils ont été acceptés. Des clubs ont également fait des demandes de création d'emploi et #1jeune#1solution. Dans le cadre de ce dernier, tous les clubs de football seront aidés car, sur l'enveloppe régionale de 790 000 € allouée à la Normandie, il n'y a eu que 448 000€ utilisés par rapport aux dossiers déposés. Cela veut donc dire que la campagne va se poursuivre jusqu'en septembre c'est-à-dire que si un club, un district ou la Ligue souhaite engager un nouveau jeune de -26 ans (sans obligation de qualification), il sera accepté car si l'enveloppe n'est pas totalement consommée, les fonds repartiront dans les caisses de l'Etat et ne serviront pas la cause du sport.

Concernant le dispositif Pass'Sport, le gouvernement a débloqué une enveloppe de 100 millions d'euros pour permettre de venir en aide aux familles à la prise de licence sportive (pour les familles bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire ou qui ont un enfant/adulte handicapé bénéficiant de l'aide ADP, elles pourront, à la prise de licence, bénéficier d'une aide de 50€ pour les jeunes de 6 à 17 ans révolus).

Les clubs devront en faire la demande via la plateforme « lecompteasso », les ligues devront assurer le rôle de tiers payeurs (*depuis l'Assemblée, de nouvelles dispositions ont été prises puisque ce sont les CDOS qui assureront ce rôle*).

C'est un dispositif qui n'est pas neutre notamment pour les clubs ruraux, les clubs en QPV et qui permettra peut-être une remobilisation des licenciés.

Je vous remercie pour la qualité de cette Assemblée Générale, j'ai suivi avec attention le projet de réforme sur vos championnats régionaux, il est très cohérent. Je pense qu'à la fois, il permet aux clubs structurés d'évoluer au plus haut niveau régional mais aussi aux clubs départementaux, d'accéder plus facilement au niveau régional.

Ce que je souhaite c'est que l'on reprenne rapidement une activité physique normale, que l'on se vaccine tous car c'est la seule solution pour sortir de cette pandémie afin également de revenir dans les stades ou dans les salles.

(...) »

9 – INTERVENTION D'INTERSPORT, Richard PERRIN

Richard PERRIN intervient auprès des clubs au nom des 30 magasins Intersport présents sur le territoire normand. Après cette maudite saison, il souhaite évoquer le soutien technico-pratique qu'Intersport apporte au quotidien depuis plusieurs années.

Pendant ces 18 mois, les magasins ont souffert de la pandémie mais ils ont eu la chance d'être soutenu par l'enseigne INTERSPORT France (...).

Il rappelle qu'il est important pour eux d'échanger avec les clubs et il a senti durant ses rendez-vous l'énergie positive. Malgré la pandémie, ils ont maintenu leurs engagements car le groupe est solide, ils ont un réel dispositif d'accompagnement et de garantie.

Il faut savoir qu'ils sont le porte-drapeau de beaucoup de marques (Nike et d'autres) et qu'ils essaient d'aider les clubs au maximum pour avoir les meilleures conditions.

Le Président a d'ailleurs interrogé Richard PERRIN pour une participation supplémentaire et ils ont accepté d'abonder le projet en optimisant les conditions de remise sur plusieurs lignes. Les clubs ont des nouveaux besoins toutes les saisons et ils essaient d'y répondre au mieux dans les meilleures conditions et au meilleur prix. Ils ont un maillage de magasins solide en Normandie qui ont une politique de condition de remise pour les licenciés.



Pour conclure cette Assemblée Générale, M. LERESTEUX remercie Richard PERRIN et associe Générali qui est présent mais aussi tous les autres partenaires qui ont permis à la Ligue d'aider les clubs.

« Cette assemblée a été positive, cela fait chaud au cœur de vous revoir physiquement même si nous étions tenus par le nombre et le temps. J'insiste de nouveau sur l'aide que nous pouvons vous apporter, nous sommes là pour ça, les Districts également pour répondre à la proximité géographique.

Avec la visioconférence, nous allons pouvoir travailler et j'espère que nous pourrons faire une bonne saison sans pandémie afin que l'on retrouve une vraie vie de football.

Il rappelle que le budget de la FFF a été conditionné sur un ¼ de finale en championnat d'Europe des Nations, ce qui permettrait d'avoir un peu plus soutien si les français arrivent jusqu'à cette étape.

Nous essayons de positiver globalement et je vous remercie du fond du cœur de votre venue aujourd'hui et de tout ce que vous faites dans vos clubs (éducatif auprès des jeunes).

Je remercie également Sébastien FARCY qui nous a permis, pendant cette pandémie, de pouvoir organiser des assemblées en distanciel ainsi que toute l'équipe.

Je vais être grossier mais je vous dis « merde » à tous pour cette saison ».

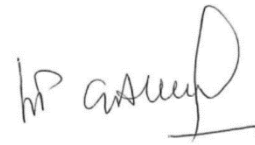
Kerstie ABERGEL clôt cette Assemblée Générale et souhaite rappeler le dispositif « Atouts Normandie » car sur 730 clubs, il n'y a que 226 qui en sont partenaires. C'est un dispositif qui permet aux jeunes de bénéficier d'une aide de 30€ sur la prise de licence. Il ne faut pas hésiter à contacter la Ligue pour les démarches.

Le Président,

Handwritten signature of Pierre LERESTEUX in black ink, featuring a stylized cursive script with a long horizontal stroke at the bottom.

Pierre LERESTEUX

Le Secrétaire Général Adjoint

Handwritten signature of Jean-Pierre GALLIOT in black ink, featuring a stylized cursive script with a large loop at the end.

Jean-Pierre GALLIOT